

LYCEE POLYVALENT ALGOUD-LAFFEMAS  
37-39 rue Barthélemy de Laffemas  
B.P. 26  
26901 VALENCE CEDEX 9

Tél. : 04.75.82.61.30

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES**

**Voyage scolaire en Italie, 13 au 18 octobre 2019**

Vous trouverez les informations à l'adresse suivante :

<http://www.aji-france.com>

(Onglet Marchés Publics, PS03, Sorties et voyages. Code CPV : 63515000-2 : services de voyages.)

**La date limite de remise des offres est fixée au mardi 28 mai 2019 à 16h00, délai de rigueur.**

Le dossier de candidature rédigé en **langue française** doit être transmis de manière à parvenir, au plus tard avant la date et l'heure fixée ci-dessus, sur le profil d'acheteur du Lycée ([www.aji-france.com](http://www.aji-france.com) , onglet « module de publication des MAPA »), à l'attention de Monsieur l'adjoint du Gestionnaire du LPO ALGOUD-LAFFEMAS.

**Pour toute demande de renseignements administratifs complémentaires :**

M. Pierre CARVELLI, Adjoint du Gestionnaire Comptable : [pierre.carvelli@ac-grenoble.fr](mailto:pierre.carvelli@ac-grenoble.fr)  
Tél : 04-75-82-61-30

Procédure adaptée selon les dispositions de l'article L2321-1 du code de la commande publique.

**Personne responsable du marché :**  
**Monsieur CHISCI, Proviseur du LPO Algoud-Laffemas**

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION**

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage scolaire en Italie (Rome et sa région) du dimanche 13 octobre 2019 au vendredi 18 octobre 2019.

L'offre devra prévoir :

- Le transport (aller/retour) en cars de tourisme depuis Valence (Drôme, France) pour 49 élèves et 4 accompagnateurs. Départ dimanche fin d'après-midi de Valence pour une arrivée à Rome le lundi matin. Trajet retour depuis Rome vers Valence le jeudi soir vers 21h00.
- L'hébergement en pension complète du lundi soir au jeudi soir (hébergement en familles pour les élèves, et en hôtel pour les accompagnateurs). Pour le dîner du jeudi 17 octobre 2019 soir, prévoir repas en pizzeria à Rome pour l'ensemble du groupe.

- Programme des visites culturelles :

Lundi : Rome : Palatin, Forum, Colisée, Château Saint-Ange.

Mardi : Tivoli (Villa Adriana et Villa d'Este).

Mercredi : Ostie Antique et nécropole étrusque de Cerveteri.

Jeudi : Rome : Villa Médicis, Villa Giulia, et visite d'une catacombe.

Le marché est composé d'un lot unique. Il devra impérativement prévoir une assurance annulation individuelle et groupe.

## **ARTICLE 2 : CRITERES DE CHOIX DES FOURNISSEURS**

L'attribution de marché à l'offre économiquement la plus adaptée sera appréciée en fonction des critères énoncés, ci-dessous, avec leur pondération :

**Le prix : 60%**

- Le prix de l'offre est un prix ferme et devra comprendre tous les frais annexes supportés par le candidat.

**La qualité de l'offre proposée (strict respect des visites culturelles souhaitées) : 40%.**

## **ARTICLE 3 : SOUS-TRAITANCE**

Le titulaire du marché ne pourra en aucun cas transmettre tout ou partie de la fourniture à un sous-traitant, sans l'accord exprès du Gestionnaire du LPO Algoud-Laffemas, demandé par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant la date prévue pour la sous-traitance.

## **ARTICLE 4 : CAUTIONNEMENT**

Le titulaire est dispensé de la constitution d'un cautionnement et renonce à l'avance forfaitaire.

## **ARTICLE 5 : PAIEMENT ET ETABLISSEMENT DE LA FACTURE**

Les factures afférentes au paiement seront établies **obligatoirement en 2 exemplaires** (un original et une copie) et porteront, outre les mentions légales ou réglementaires obligatoires, les indications suivantes :

- la date de la facture
- un numéro unique de facture
- les noms et adresse du créancier
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement (RIB/IBAN)
- le numéro et la date des bons de commande
- le montant hors T.V.A. de la fourniture livrée, par catégories de produits, éventuellement ajusté ou remis à jour
- le prix des prestations accessoires
- le taux et le montant de la T.V.A. ou éventuellement toute autre taxe parafiscale
- le total T.T.C.

Le paiement doit intervenir dans les 30 jours suivant la date de réception de la facture et de la parfaite exécution de la commande.

Valence, le 28 mai 2019

Pour la Société,